

6-21-2012

The Bulletin De L'Union des Femmes Coloniales (BUFC)- Early Feminism at the Service of the Colonial Ordering of Things in the Congo

Jean Rahier

African & African Diaspora Studies Program, Florida International University, jrahier@fiu.edu

Follow this and additional works at: http://digitalcommons.fiu.edu/africana_fac_pres

Recommended Citation

Rahier, Jean, "The Bulletin De L'Union des Femmes Coloniales (BUFC)- Early Feminism at the Service of the Colonial Ordering of Things in the Congo" (2012). *African & African Diaspora Studies Program Faculty Scholarly Presentations*. Paper 12.
http://digitalcommons.fiu.edu/africana_fac_pres/12

This work is brought to you for free and open access by the African and African Diaspora Studies at FIU Digital Commons. It has been accepted for inclusion in African & African Diaspora Studies Program Faculty Scholarly Presentations by an authorized administrator of FIU Digital Commons. For more information, please contact dcc@fiu.edu.

○ ***Archives of Post-Independent
Africa and Its Diaspora
Conference***

- **Organized by CODESRIA, African Studies Centre, Leiden,**
- **and University of California African Studies Multicampus Research Group**
- **June 20-22, 2012**
- **Location: *Gorée Institute***
- **Villa Malolo, 1 rue du jardin, Ile de Gorée, Gorée, Senegal**



**THE *BULLETIN DE L'UNION DES FEMMES
COLONIALES (BUFC)***

**Early Feminism at the Service of
the Belgian Colonial Ordering of
Things in the Congo**

Thursday June 21, 2012

**Session: New Interventions in (Post)-Colonial
Histories**

**Dr. Jean Muteba Rahier, Director
African & African Diaspora Studies
Florida International University**

Work in Progress

- This paper, which is part of a larger research project on the intersection of sex, race, and power in the Belgian Congo, focuses on the voices of Belgian colonial women—social actors who have usually occupied a somewhat peripheral place in the Belgian colonial archives and perhaps also on the Belgian colonial scene. I focus on those voices through an analysis of the representations that can be found in the *Bulletin des Femmes Coloniales (BUFC)*, which was the flagship publication of the organization called *L'union des Femmes Coloniales (UFC)* or “the Union of Colonial Women.”



- During the entire period (1885-1908) of Leopold II's Congo Free State, the arrival of Belgian women was not encouraged, and colonization was undertaken exclusively by males. It remained so in the first years of the Belgian Congo (which existed from 1908 to 1960). Recent research has shown that in addition to moral reasons and anxiety about hygiene and politics, the cost of moving a “non-productive” person to accompany her husband during the three years of his contract was also a preoccupation for both the Belgian state and private companies.



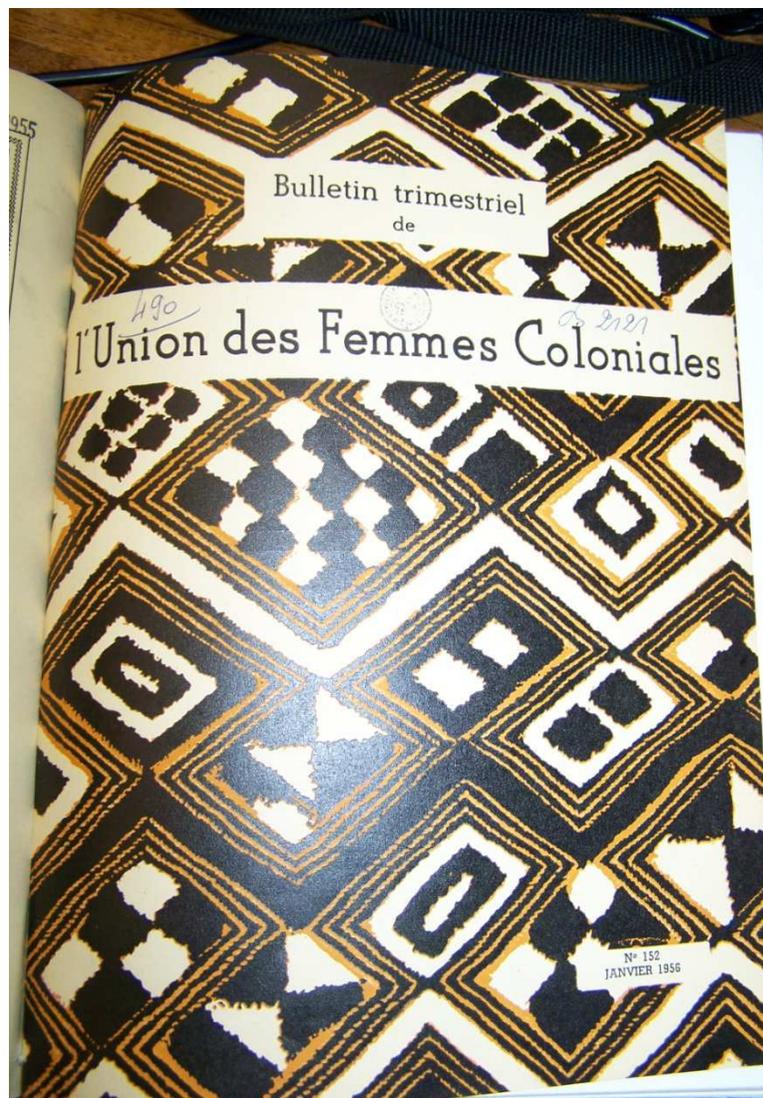
- The situation changed in the 1920s, when Belgian women's potential role as “civilizer” was contemplated and then wished for as a matter of policy. In 1921, with the backing of various Belgian state officials, the association *Union des Femmes Coloniales* (UFC)—Union of Colonial Women—was created to provide support to Belgian women before, during, and after their departure for the Congo, and to attempt a coordination of their “civilizing role” and initiatives once in the colony, particularly as they related to Congolese women and children. In 1923, the UFC began publishing the *Bulletin de l'Union des Femmes Coloniales* (BUFC).



- This essay presents a critical reading of the colonial discourse reproduced in the pages of the BUFC until 1961. It shows how much the BUFC's genuine objective of helping African women "reach civilization" evokes early forms of feminism and global sisterhood at the same time that it was grounded on, and reproduced a colonial knowledge formed out of a system of racialized difference highly interwoven with the ideology of white supremacy. In that context, whiteness and its related claim to uncontaminated origin in Europe, conferred a "natural," "ineluctable" and "deserved advantage" over those who are not white and are accordingly considered to be "naturally" inferior. Following the work of Ann Laura Stoller and Anne McClintock, the essay emphasizes the fact that at the time, as is the case now, the categories of race, gender, sexuality, culture, ethnicity, and social class did not exist in a vacuum but instead informed each other quite closely.



The Bulletin de l'Union des Femmes Coloniales



Musée du Congo Belge

SERVICE PHOTOGRAPHIQUE

Fiche N° 25129

Cliché :

Classement :

Région et Localité *Bas-Congo*

Auteur *Mabieu* Date *1899*

Provenance *Union Coloniale* Date *1928*

Renseignements divers

M. Viesley (économiste du g.g.)



Musée du Congo Belge

SERVICE PHOTOGRAPHIQUE

Fiche N° 25093

Cliché :

Classement :

Région et Localité Bas Congo

Auteur

Date 1896

Provenance

Date

Renseignements divers

Groupe de Blancs (voir 25238)



Musée du Congo Belge

SERVICE PHOTOGRAPHIQUE

Fiche No

Cliché : *1441*

Classement :

Région et Localité

Bar (Guezix) LOKANDE

Auteur

Date

Provenance

Date

Renseignements divers

Empart de Blanc



11493-34



Musée du Congo Belge

SERVICE PHOTOGRAPHIQUE

Fiche N° 25199

Cliché :

Classement :

Région et Localité *Shinkabasa*

Auteur *Mabieu*

Date *1900±*

Provenance *Union Coloniale* Date *1921*

Renseignements divers

M.





By making references to Ann Laura Stoler, Robert Young and Anne McClintock's work, to only name a few, I situate this research within the field of post-colonial studies, which has contributed to the de-essentializing uncovering of the multiplicity of colonial and colonized subjectivities, leading in that way to a scholarly approach that pays careful attention to colonial realities in all their complexities.

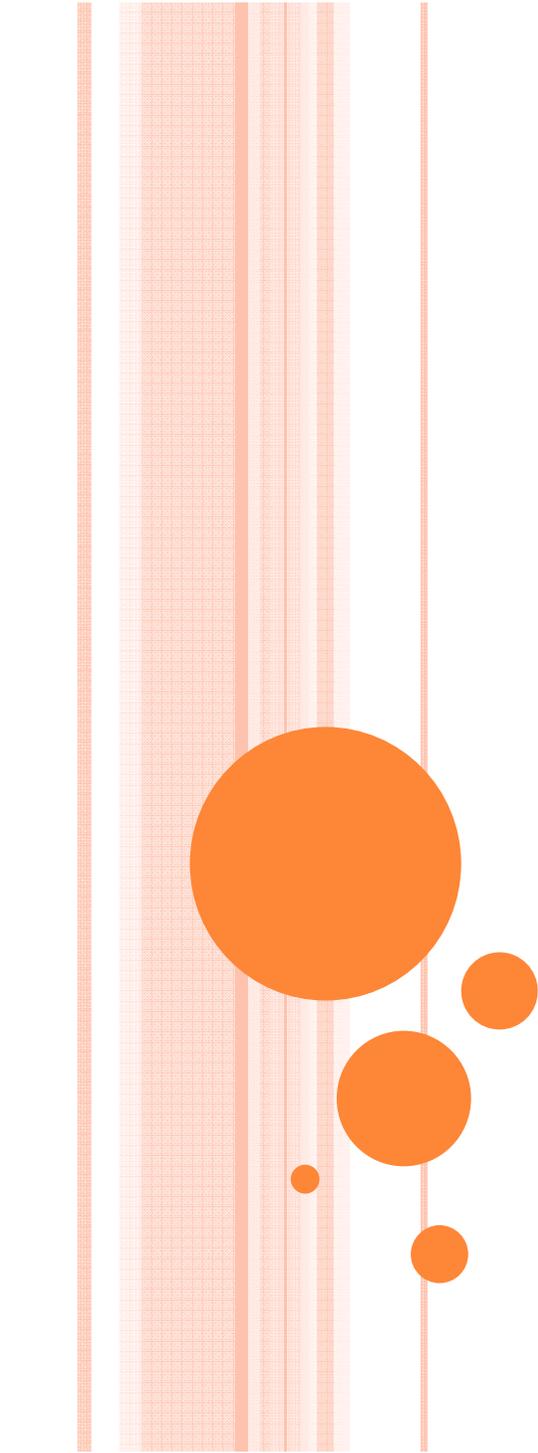


The essay also shows how the Belgian colonial discourse that at first constructed African men and women as ineluctably inferior beings progressively shifted to become in the late 1950s—when Independence was finally seen as inevitable—a discourse celebrating the possibility of a Belgian-Congolese community in the Congo, which pushed in the background notions of inferiority, and drastically changed the way Congolese bodies and sexualities were then written about. In that line of thought, the essay shows that while *métissage* was treated as a biological aberration in the late 1920s and in the 1930s, it became a kind of panacea for the establishment of a utopian Belgian-Congolese society in the 1950s.



- When closely reading the pages of the BUFC, it clearly appears that both the UFC and the BUFC were in fact quite close to the colonial authorities, and particularly the ministry of the colony, which supervised Belgian colonial activities in the Congo, Rwanda and Burundi. The BUFC provided in some ways a privileged space wherein the colonial authorities could disseminate information about their projects, new policies, fragments of official discourses, etc. During the colonial period, the BUFC could be found in the Congo in waiting rooms of medical doctors' offices, and of various colonial institutions. It also circulated in Belgium.





Brief Historical Information

The UFC was founded in 1923, with the support of the Belgian ministry of the colonies. It was in fact looked at as an important tool for that ministry's policy to send families to the Congo unlike what had been taking place earlier (*Campagne de moralization*). The declared objectives of the UFC were to take care of colonial women, pre-departure, during their trips to the Congo, post-arrival, during their stay in the Congo, and during trip of return to Belgium, and in post-return situations in Belgium.

Bulletin de l'Union des Femmes Coloniales

Le bulletin est adressé gratuitement à tous nos membres. Il dépend de ceux-ci qu'il soit intéressant et bien documenté. Nous sommes reconnaissantes à tous ceux qui voudront nous envoyer les renseignements qu'ils croient pouvoir être utiles à d'autres. L'Union des Femmes Coloniales a besoin de la collaboration de tous ses membres pour réaliser les buts qu'elle s'est tracés.

35, Rue Souveraine, Bruxelles - Tél. 100,98.

Le Jeudi : 7, Rue Bourla, Anvers - Tél. 576,37

Cotisation membre d'honneur minimum	fr. 100,00
Cotisation membre effectif minimum	" 25,00
(Belgique et Congo	" 10,00
Abonnements (Etranger	" 12,00
Compte-chèque postal No 103952.	

LE BULLETIN EST LA TRIBUNE LIBRE OU CHACUN PEUT EXPRIMER SON OPINION SOUS SA PROPRE RESPONSABILITE

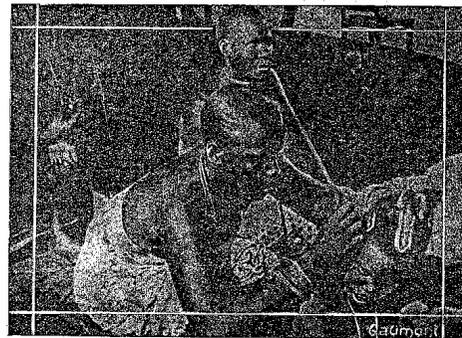
La Femme chez les peuples primitifs

Ainsi s'intitule un ouvrage extrêmement intéressant mais écrit par un Allemand en langue allemande et, de ce fait, inconnu en Belgique. Il traite cependant l'un des plus intéressants chapitres de la civilisation humaine et son auteur, Ferdinand Baron de Reitzenstein se range parmi les spécialistes les mieux connus en matière de recherches anthropologiques.

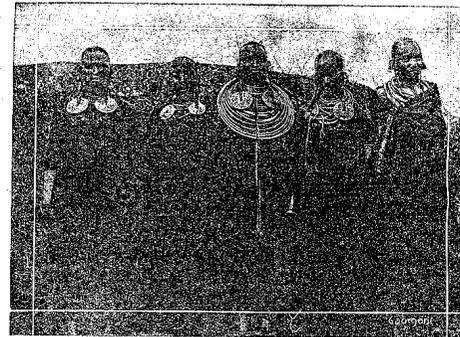
Le titre (1) délimite la matière; les peuples de haute civilisation qui, du simple fait de fortes entraves religieuses, se trouvent séparés par un abîme précisément sur le terrain de la vie sexuelle des « peuples naturels », c'est-à-dire, en l'occurrence, des peuples vivant selon la nature, sortent du cadre de l'étude. Et, du point de vue des primitifs, l'auteur se propose également de nous faire comprendre et juger les conceptions et les coutumes, parfois situées aux antipodes de notre morale courante, mais néanmoins « morales » qui gravitent à ce degré de culture autour de l'existence de la femme; il critique âprement, avec raison, l'intolérance et l'hypocrisie quelles qu'elles soient et n'oublie pas, même au plus fort de la controverse, de proposer maintes pertinentes solutions aux problèmes du jour (par exemple à la question féminine).

La *femme-mère* et la *femme-ménagère* sont les deux supports sur lesquels repose l'importance de la femme dans la vie culturelle des peuples. Et comme la vie sexuelle de la femme ne peut être comprise indépendamment de ses caractéristiques anatomiques et physiologiques, toutes les questions touchant l'enfance, la puberté, la maturité de la femme sont traitées à fond dans un chapitre liminaire de l'œuvre de Reitzenstein.

(1) *Das Weib bei den Naturvölkern*, 1 vol. 21,5 x 30 cm., 485 pp., 265 gravures et XI tableaux. Editeurs : Neufeld und Henius, Berlin.



La mode pour les jeunes femmes est d'avoir la tête rasée.



Très amateurs de bijoux, les femmes s'en parent à profusion.

A la parure féminine, il est assigné une autre section intraductive qui fournit une large base de discussion au thème capital : la position de la femme par rapport à l'homme, à l'enfant et à la vie publique.

Partant de la répartition du travail imposée par la nature entre les deux sexes, on parcourt au troisième chapitre, les autres domaines de l'activité féminine et on se rend compte des formidables progrès que l'économie et la culture des peuples naturels doivent à la femme. La question de l'intervention de la femme dans la culture spirituelle (chapitre IV) est moins importante, attendu que l'homme a considéré beaucoup de choses (par exemple, les pratiques religieuses), dès le début, comme étant de son domaine propre, exclusif, les dissimulant sous le voile du mystère et les rendant inaccessibles aux femmes grâce à des moyens d'épouvante de toute espèce.

Cependant, depuis l'origine de toute culture spirituelle, dans les plus anciennes manifestations de la vie artistique et religieuse que nous possédons de la période préhistorique, la femme se trouve déjà être le centre de l'intérêt masculin; cela même est confirmé par l'étude de l'art et de la poésie des peuples naturels contemporains.

Ce bref aperçu du sommaire ne peut donner une idée de l'abondance des questions abordées, dont une bonne partie est pourtant largement développée. Dans bien des cas, les considérations s'appuient sur des digressions qui permettent à l'auteur de montrer sa science étendue en anthropologie et en ethnologie, et d'échafauder de précieuses argumentations. On pourrait citer comme modèles :



Bulletin de l'Union des Femmes Coloniales

Le bulletin est adressé gratuitement à tous nos membres. Il dépend de ceux-ci qu'il soit intéressant et bien documenté. Nous sommes reconnaissantes à tous ceux qui voudront nous envoyer les renseignements qu'ils croient pouvoir être utiles à d'autres. L'Union des Femmes Coloniales a besoin de la collaboration de tous les membres pour réaliser les buts qu'elle s'est tracés.

Cotisation membre d'honneur minimum fr. 100.00
Cotisation membre effectif minimum 20.00
Abonnement 10.00
Compte-chèque postal Mme S. Watry-Ponséclé N 10332.

34, RUE DE STASSART, BRUXELLES

Le Bulletin est la tribune libre où chacun peut exprimer son opinion sous sa propre responsabilité.

LA FEMME NOIRE

A la suite du docteur Louis Huot, savant et voyageur français, qui ne se contenta pas d'explorer les régions inconnues, mais séjourna longuement et fréquemment parmi les peuplades les plus primitives du Congo français, pénétrons au cœur de l'Afrique mystérieuse. Le résultat de ces patientes et sagaces observations ne laissera pas de vous surprendre : avec maintes preuves impressionnantes à l'appui, le docteur Huot affirme qu'au triple point de vue de l'intelligence, du caractère et des sentiments, la femme noire est de beaucoup supérieure à l'homme de sa race; et cette constatation fortifie l'explorateur dans son ancienne conviction de la prééminence féminine dans l'espèce humaine en général. Nous nous garderons bien de discuter dans l'ensemble une thèse aussi audacieuse, mais nous souscrivons entièrement à ses prémices : « Il existe, il a existé de tous temps en Europe, une telle différence entre les systèmes d'instruction, d'éducation, de culture littéraire, artistique, scientifique appliqués à l'un et à l'autre sexe que toute discussion sur leur supériorité ou leur infériorité respective ne repose sur aucun élément sérieux d'appréciation ». Tout au contraire, continue notre auteur, « La valeur réelle de la femme comparée à l'homme apparaît nettement en pays noir primitif où les deux sexes placés dans les mêmes conditions négatives d'éducation et de culture offrent à notre observation leur constitution intellectuelle pure de toute altération ».

Pour les voyageurs de passage en Afrique Centrale, l'affirmation d'une plus grande valeur féminine semblerait probablement un paradoxe. Au cœur sombre des forêts vierges, inextricables et infinies, sur les chétifs humains qu'écrase une nature féroce et capricieuse, le culte de la force règne dans toute sa rigueur. Plus faibles physiquement, les femmes sont vouées fatalement à une oppression sans merci. Chez les Bondjos, par exemple, peuplade cannibale très primitive du Haut-Oubanghi, où l'amoralité et le matérialisme atteignent le degré de l'absolu, la femme, simple marchandise, bête de somme qu'il n'est pas nécessaire de ménager, dont les enfants sont parfois vendus aux tribus voisines, est, en outre, le bouc émissaire de toutes les catastrophes qui tombent sur le village. S'il s'agit d'apaiser les dieux irrités, les sorciers désignent en victimes expiatoires des femmes; lors de l'épreuve du poison dans la recherche d'un criminel inconnu, la dose mortelle échoit toujours à une femme; quand meurt un chef, comme garantie de fidélité posthume, on enterre vivantes auprès de lui ses femmes.

Si, nous éloignant des frontières de l'animalité, nous considérons les peuplades fétichistes un peu plus civilisées, un peu moins cruelles, nous n'y verrons guère d'amélioration quant au sort de la femme. Labeur incessant disproportionné à leurs forces, maternités successives depuis un âge trop tendre, nourriture insuffisante, tel reste le lot des pitoyables créatures. Car, en Afrique Centrale, quel que soit leur degré d'évolution, tous les hommes ne conçoivent d'autre idéal, tels ces mâles d'hyménoptères sociaux (bourdons, guêpes, abeilles) qui se bornent à traîner sur des corolles diverses leur vie égoïste et désœuvrée de jouisseur, que de vivre au jour le jour, de durer, inactifs, insoucians, en accomplissant le minimum d'efforts

physiques ou intellectuels. C'est donc à la femme seule, esclave offerte par la nature, qu'incombent tous les travaux, tous les soucis, toutes les responsabilités. Non seulement, elle soigne les enfants, fait la cuisine, échange les denrées au marché, mais encore cultive les plantations, exécute les corvées ordonnées par les Blancs, et, jadis, s'astreignait au portage.

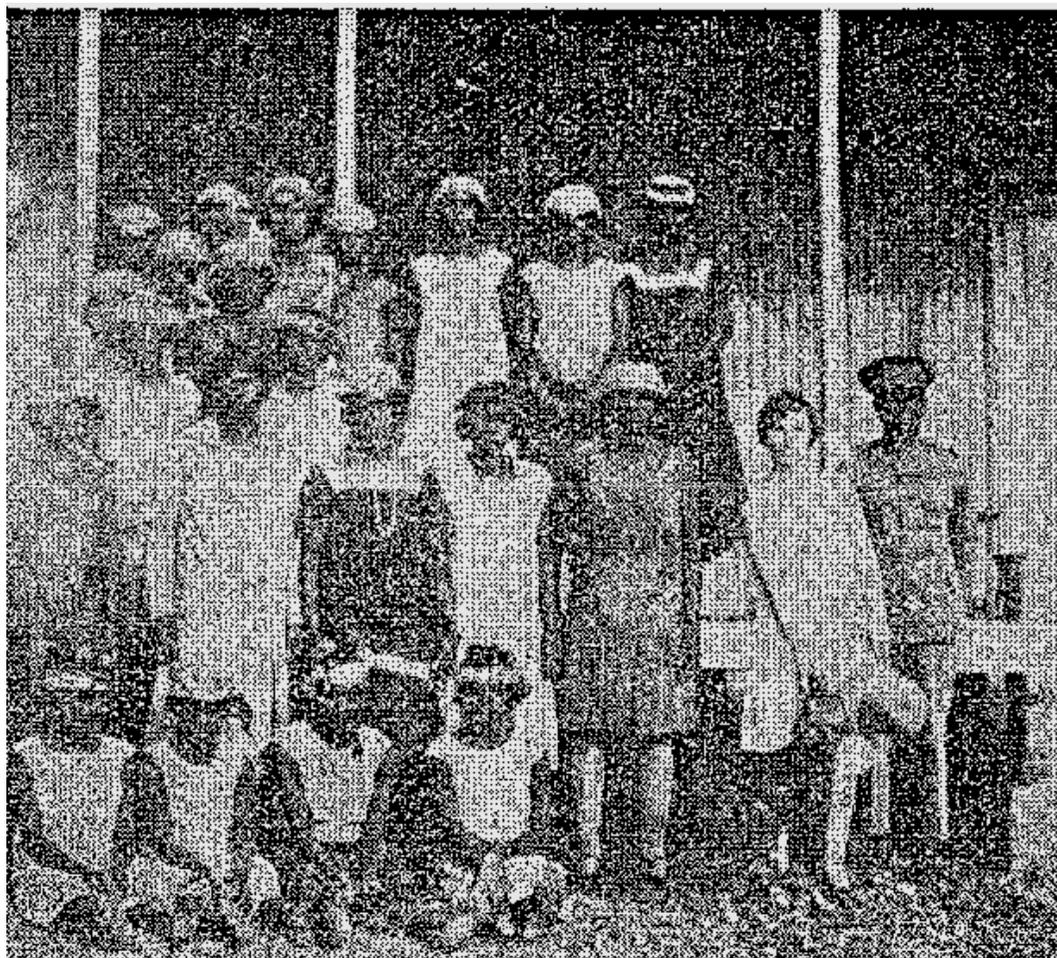
Mais voici que, par miracle de justice distributive, cet épuisant surmenage qui déforme les anatomies et hébète les regards, a mis en jeu tous les ressorts d'une activité non seulement physique, mais cérébrale. Pendant que le noir chloroforme son cerveau déjà héréditairement immobile depuis des siècles, dans une torpeur morbide, l'humble compagne qu'il méprise, sous une apparente résignation passive, exerce sournoisement ses facultés d'analyse et de jugement. Il faut les voir dans les marchés, âpres au gain et forte en... bouche comme une Mme Angot, les entendre dans l'intimité conjugale de la case s'intéresser aux affaires politiques de la tribu ou faire des scènes bien conduites à leur époux! En contact avec l'Européen, elles révèlent une merveilleuse faculté d'assimilation, en quelques semaines, s'expliquent dans notre langue et font fonctionner la machine à coudre, leur suprême ambition. Précieuses auxiliaires pour les missionnaires, elles constituent leurs meilleures recrues, tant par l'intelligence que par l'attachement à leurs croyances. Et le plus beau trait de leur caractère aux yeux du D^r Huot, c'est encore l'orgueil de leur race, l'attachement à cette collectivité qui les opprime si impitoyablement et à laquelle cependant toute l'influence qu'il leur arrive d'acquérir sur certains blancs.

La sensibilité de la femme indigène égale son intelligence, alors que le nègre primitif reste souvent incapable d'aucun sentiment. Inutile d'insister sur la puissance de son instinct maternel, si développé dès l'enfance que toute fillette, dès qu'elle possède quelque force, adopte spontanément un petit frère ou une petite sœur qu'elle ne quittera plus. Mais, remarque plus curieuse, la notion de la beauté, telle que nous la comprenons, radicalement absente chez le noir, est accessible à la négresse; et si belle que les prétendants se disputent pour sa capacité au travail et à la reproduction n'inspire généralement que de la répulsion à l'Européen, celui que les femmes parent du titre de beau garçon paraîtra tel à nos yeux affinés par une longue tradition artistique.

À ces pauvres sœurs déshéritées qui, dans les pires conditions matérielles, au milieu des ténèbres les plus épaisses, se transmettent, Vestales sans grâce, une petite flamme frêle : le feu sacré de l'âme, réservons parfois une pensée de pitié émue. Et puisque sur des centaines de milliers d'entre elles s'étend actuellement la protection de notre pays, contribuons, dans la mesure de nos moyens, à l'efficacité de cette protection en soutenant les belles œuvres, les missions, la Croix-Rouge, l'Enfance Noire, qui adouciront peu à peu leur géhenne et sauront défricher, pour le plus grand profit de la civilisation, le fertile terrain de l'intelligence féminine en Afrique Centrale.

RUSTICA.

« La Nation Belge ».



Ouvroir of Elisabethville, 1930



A Madame DARDENNE

*Présidente-Fondatrice
de l'Union des Femmes Coloniales*



Hommage d'admiration et de sympathie



La Commission des Mulâtres

La Commission créée au Ministère des Colonies pour l'étude du problème des Mulâtres ayant suspendu ses réunions à raison de l'importance des résultats déjà acquis et de la proximité des vacances, il nous a paru intéressant de faire connaître à nos lecteurs où en étaient les travaux. Et, ayant trouvé la bonne porte, voici les renseignements que nous avons pu recueillir.

Rappelons d'abord que la composition de cette Commission était très bigarrée : elle réunissait, sous la Présidence d'un magistrat, trois parlementaires de gauche, deux religieux, des fonctionnaires, des représentants de l'Œuvre des Mulâtres et de l'Union des Femmes Coloniales, puis des personnalités diverses s'étant spécialement occupées à la Colonie des problèmes sociaux, notamment deux médecins : MM. les docteurs Mottouille et Lejeune. Il est remarquable que toutes les décisions ont été prises à l'unanimité. La Commission avait pris connaissance d'un très nombreux courrier reçu en réponse à l'appel qu'elle avait lancé. Elle a entendu diverses personnalités et notamment des représentants d'associations s'occupant des mulâtres dans la Colonie.

Les premières séances ont été consacrées à déterminer la politique générale à préconiser, les principes dont elle s'inspirerait pour les différents problèmes qui lui étaient posés.

Le premier principe adopté, c'est que, dans une telle matière, l'intérêt général devrait primer, même s'il bousculait un peu certains intérêts particuliers, certaines situations, certaines préventions. Il ne s'agit pas de se laisser guider uniquement par des idées humanitaires, car, si elles allaient à l'encontre du bien général, elles finiraient par se retourner contre ceux-là mêmes qu'elles voudraient protéger. Mais il ne faut pas hésiter à opérer les réformes voulues, même si elles ne satisfont pas tout le monde : chacun doit, dans de tels domaines, savoir faire fléchir ses conceptions particulières devant l'intérêt public.

Que commande celui-ci ? D'abord, d'éviter toute solution raciste basée uniquement sur la couleur : évitons toute couleur bar, aussi bien en faveur des métis que contre eux. Ce serait, non seulement injuste, mais dangereux : on aurait posé une mine de ressentiments qui ne manquerait pas d'éclater un jour. C'est d'après leur valeur personnelle que les mulâtres doivent être traités, sans privilèges et sans exclusives. C'est donc en général dans les textes applicables à toutes les classes de la population que la Commission a cherché ses solutions, et non dans des lois propres aux mulâtres qui tendraient à faire d'eux une classe séparée de la population.

L'application de ces principes se conçoit aisément en ce qui concerne les mulâtres actuels,

arrivés déjà à l'âge adulte et dont la formation est acquise. On se demande : à quelle classe de la population doivent-ils être assimilés ? Aux européens ? Aux noirs évolués ? La réponse est claire : le mulâtre doit, comme tel, n'être assimilé ni aux uns ni aux autres. Il doit être assimilé fondu dans la société supérieure s'il est nettement assimilé complet, il doit être placé sur le même pied que l'évolué si son état social est celui de l'évolué. Toute autre solution serait celle de l'évolué catastrophique pour le mulâtre lui-même. A valeur égale, traitement égal. Le mulâtre qui se trouve au même niveau de formation que le blanc, qui est l'équivalent de l'Européen moyen vivant dans la Colonie, par son éducation, sa culture, sa moralité, sa façon de vivre, doit être traité comme lui. Celui qui n'a pas atteint ce niveau doit rester plus bas. Le métis que l'on assimilerait à une classe qui n'est pas la sienne, soit trop bas, soit trop haut, en serait d'ailleurs malheureux. Il est évident, par exemple, que placer tous les mulâtres sous le régime du contrat d'emploi serait les vouer à la misère, car ceux qui ne sont pas capables de rendre les mêmes services qu'un Européen ne trouveraient pas d'engagement : l'employeur ne consentira pas à supporter des frais que leur rendement ne justifierait pas. Par contre il serait antisocial de refuser cette protection et ces émoluments à ceux dont le travail a la même valeur que celui du blanc ordinaire.

Tel est le principe de base pour le mulâtre adulte, dont la formation est achevée. Pour les jeunes mulâtres, le problème, qui engage tout l'avenir, est : quelle formation faut-il leur donner ? Que devons-nous essayer d'en faire ?

Une première réponse s'impose. Il faut éviter la constitution d'une classe spéciale de mulâtres qui, peu nombreuse, sans racines, sans soutien, sans place normale dans la société, serait fatalement une classe sans réussite et mécontente. Cette classe existe jusqu'à un certain point, mais il faut éviter de l'alimenter.

Dès lors, il faut tenter d'intégrer les métis, soit à la société noire soit à la société blanche. Et entre celles-ci, le choix s'impose : chaque fois que ce sera possible, c'est dans la population civilisée, c'est-à-dire, à l'heure actuelle, dans la population Européenne, qu'il faut vouloir les englober.

Plusieurs ordres de considérations peuvent être invoqués pour cette solution.

D'abord les considérations de justice. Ces enfants ont un père européen, et c'est un principe fondamental que le père a le devoir de s'occuper de ses enfants et de les élever selon sa condition à lui. Sans doute, dans certains cas, le père est inconnu, a émigré, ou en est à la seconde génération, bref, il est trop tard pour forcer l'auteur







BRASSERIES DU KATANGA

(S.C.R.L.)

ELISABETHVILLE
Avenue Industrielle B.P. 300

BRUXELLES
4, Rue de la Chancellerie

BIERE SIMBA

La première bière fabriquée au Congo Belge

GLACE — ACIDE CARBONIQUE
EAUX GAZEUSES ET LIMONADES

TANNERIE BELKA

O. DUJARDIN



SPECIALISTE

du tannage et de la teinture
de toutes les peaux du Congo Belge

CHAUSSÉE DE GAND, 114a
BRUXELLES — Téléphone : 26.07.08

SERPENTS, LEZARDS, CROCODILES,
LEOPARDS, LOUTRES, DAMANS,
ANTILOPES, SINGES, ETC., ETC.

Une marque qui répond à plusieurs questions que toute bonne ménagère se pose:

PALMOUSS!

POUR LA LESSIVE?
savon genre MARSEILLE,

POUR LAVER A FROID?
savon en poudre ARDOR,

POUR LA FINE LINGERIE?
savon en paillettes NEIGE,

PARTOUT AU CONGO

POUR LA TOILETTE?
savon à la LAVANDE.

SOCIÉTÉ DES CIMENTS DU CONGO

SOCIÉTÉ ANONYME

13, RUE DE BREDERODE — BRUXELLES

CICO

CIMENT PORTLAND ARTIFICIEL

soumis au Contrôle du Groupement des Fabricants
de Ciment Portland Artificiel de Belgique

Usines à Lukala (près de Thysville)
CONGO BELGE

BOUCHERIE GRANAT

Fondée en 1911

VENTE DE VIANDE

Pour vos entreposages adressez-vous au

FRIGO GRANAT

Le plus moderne du Congo Belge

AU PETIT LOUVRE R. SANUA

CONFECTIONS ET NOUVEAUTES POUR
HOMMES, FEMMES ET ENFANTS

Ameublement — Alimentation — Meubles

ARTICLES DE FANTAISIE

MAISONS A

ELISABETHVILLE B.P. 88 - Tél. 477
JADOTVILLE

LAITERIE DU KATANGA

B. P. 211
Elisabethville

★
Lait entier pasteurisé
Lait écrémé pasteurisé
Beurre de crème pasteurisée
Fromage à pâte dure « Katanga »
Fromage fondu « Crème du Katanga »
Fromage frais double-crème
Fromage blanc doux
Crème fraîche pasteurisée
Yoghourt

A. MINNE ET FILS

Société en nom collectif

47, avenue du Kasai — Elisabethville
Téléphone 241 — Fondée en 1915

★

BOULANGERIE - PATISSERIE

Pain de 1^{re} qualité — Pistolets de Bruxelles
Cramiques — Couques au beurre, etc..

PATISSERIES FINES — GLACES

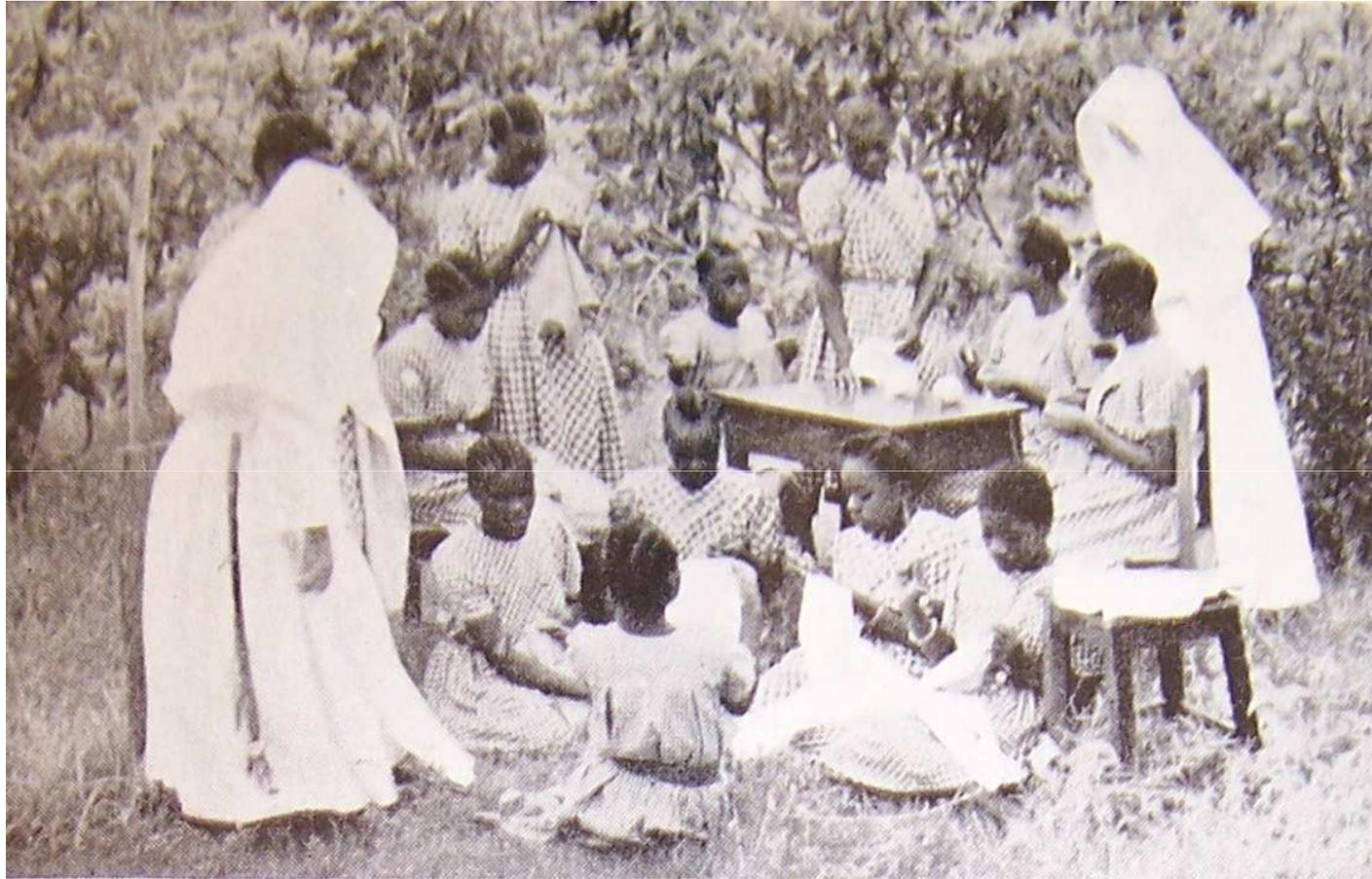
Exclusivité en pralines et bonbons MEYERS

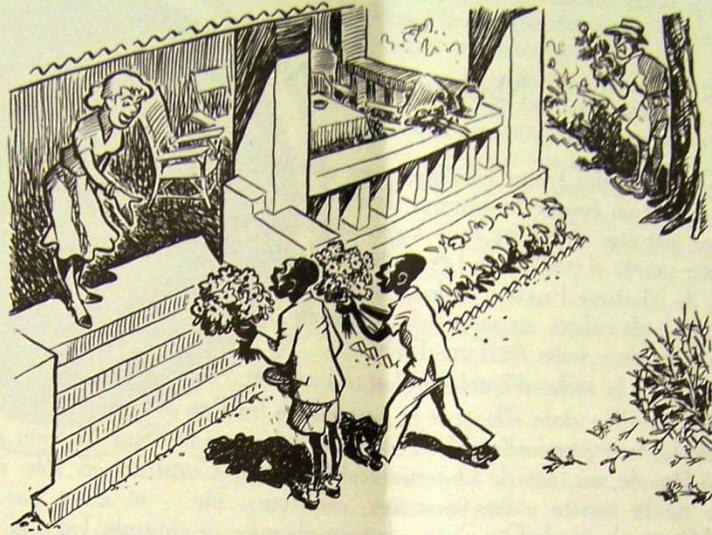
LES PHARMACIES DE LA COPHACO

Boma - Matadi - Léopoldville - Stanleyville
Costermansville - Usumbura - Albertville
Luluabourg - Jadotville - Elisabethville

Des produits de fraîcheur garantie
Spécialités pharmaceutiques
Articles d'hygiène — Parfumerie — Lunetterie

TOUT CE QUI CONCERNE LA PHOTO
Appareils photographiques et cinématographiques





Bizot⁵¹



Boun Anna ! Mama !

L'UNION DES FEMMES COLONIALES vous présente, chers lecteurs et lectrices, ses vœux les plus cordiaux.

Que l'année nouvelle vous apporte prospérité, bonheur et ce rayon de joie qui illumine l'existence et embellit toute tâche.

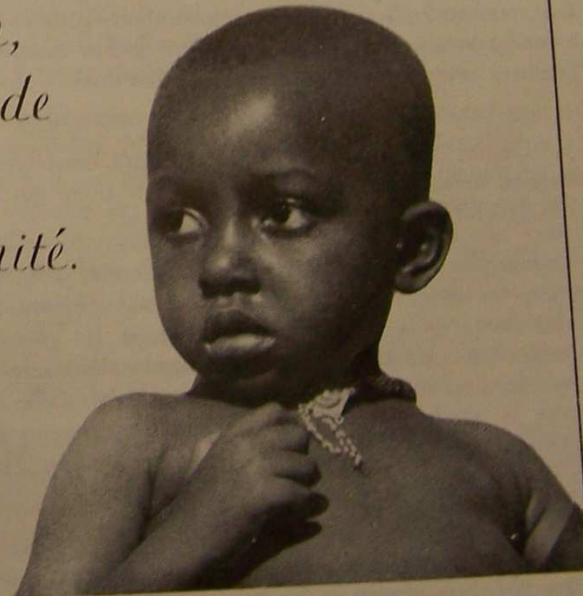
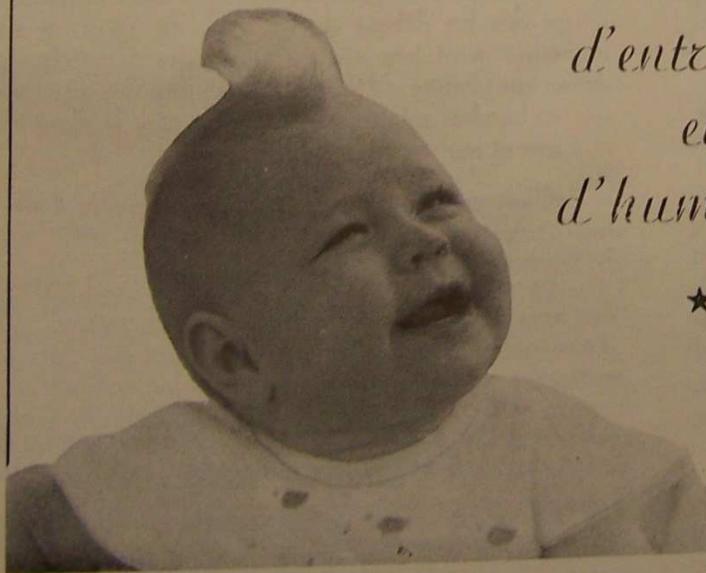
Que 1954 favorise l'effort de tous ceux qui veulent créer plus de mieux-être autour d'eux. Et que notre groupement, toujours plus actif, plus fort et plus efficace, unisse en un très grand mouvement de solidarité compréhensive et affectueuse, les femmes du Congo et celles de Belgique.

S. SOHIER-BRUNARD.



*L'Union des Femmes Coloniales
présente à tous ses membres,
à l'occasion de l'année nouvelle,
ses vœux les plus sincères de profond bonheur.*

*Elle souhaite resserrer davantage encore,
en 1955,
les liens qui unissent toutes les femmes coloniales
dans leur œuvre
d'union,
d'entz'aide
et
d'humanité.*





*Notre Association présente à
tous ses membres ses vœux les plus
cordiaux de bonheur et de santé.*

*Elle souhaite que 1957 soit
une année de paix dans le monde.*

*Elle espère voir se resserrer
davantage encore les liens d'amitié
qui unissent les femmes de Belgi-
que, du Congo et du Ruanda-
Urundi.*







naissance d'une

- 1) Magasin d'un commerçant membre d'une coopérative d'achat.
- 2) Coiffeur établi à la cité Indigène de Léopoldville.
- 3) Menuisier d'un atelier de Léopoldville.
- 4) Imprimeur établi à Léopoldville.

DANS une communication à l'Institut Royal Colonial, nous avons montré que naissait spontanément, c'est-à-dire sans que l'autorité tutélaire n'y ait poussé, une catégorie importante d'artisans, de commerçants, voire de petits industriels indigènes. Ce phénomène a retenu spécialement notre attention, car nous y avons vu l'amorce de la naissance d'une classe d'autochtones, susceptible, si elle se développait, de combler l'hiatus entre les salariés indigènes, qu'on peut sans contredit appeler des prolétaires, et les dirigeants, aujourd'hui européens, demain européens et autochtones, de l'administration et de l'économie du pays.

Je pense que l'on peut considérer comme tendant à appartenir aux classes moyennes indigènes en formation, d'une part, les agriculteurs autochtones, tout au moins ceux qui sont groupés dans ce qu'on appelle communément les paysannats, ainsi que les artisans, les commerçants et même ceux qu'on peut appeler les petits industriels; enfin, en dehors des prêtres, les employés et les ouvriers qualifiés noirs.

Sans doute, m'objectera-t-on qu'il s'en faut parfois de beaucoup, qu'on puisse considérer les propriétaires de petites fermes implantées sur les parcelles de terre loties, en vue d'améliorer le rendement des cultures indigènes et qu'on dénomme paysannats, comme appartenant, dès à présent, aux classes moyennes indigènes. On me dira, à leur propos, qu'ils ne sont pas toujours libérés d'une certaine tutelle assez étroite, de la part de l'Administration et que leur degré d'aisance n'est pas toujours très élevé. Nous le reconnaissons volontiers.

Nous ferons pourtant une distinction entre paysans, petits industriels, artisans, commerçants; c'est-à-dire entre chefs d'entreprises indigènes autonomes d'une part, prêtres, employés et ouvriers qualifiés, d'autre part, qui ne sont pas des travailleurs indépendants mais bien, selon la terminologie sociale consacrée, des salariés.

D'après une statistique que je puise dans l'excellente synthèse de M. le Professeur Staner, il y avait au 1^{er} jan-

vier 1955 : 166.691 parcelles loties pour organisation de paysannats, dont 135.087 étaient occupées au Congo belge et au Ruanda-Urundi, soit 130.661 pour notre Colonie et 4.426 pour les territoires sous tutelle.

A côté de l'agriculture et vivant en quelque sorte en symbiose avec elle, nous devons mentionner les coopératives.

Dans la Province Orientale, d'après les indications récentes, il y avait six associations indigènes coopératives, groupant au total environ 45.000 affiliés, qui étaient autant de coopératives de production, dont certaines faisaient appel à la collaboration d'Européens, en ce qui concerne leur gestion.

Au Kivu, il y avait quatre coopératives indigènes rurales : à Tongoni, à Barundi, à Bafulero, à Bavira, ayant totalisé comme chiffre d'affaires, en 1954, environ 35.000.000



naissance d'une classe moyenne noire

DANS LES CENTRES EXTRA-COUTUMIERS DU CONGO BELGE

Jean GHILAIN,
Professeur à l'U.L.B.

Dans « La Femme et le Congo » de juillet 1956, le Professeur Ghilain traitait de l'« Evolution Sociale du Congo Belge ». Il abordait aujourd'hui la question de la « naissance d'une classe moyenne noire ». Ces textes sont extraits de la conférence faite à la Section Coloniale et Maritime du Jeune Barreau de Bruxelles, le 17 mars 1956.

de francs. A quoi il faut ajouter la coopérative des pêcheurs indigènes du lac Edouard « Copile » dirigée par des techniciens européens appointés par la coopérative et qui groupe, dans son conseil d'administration, des chefs indigènes des secteurs intéressés.

Dans la province du Kasai, on compte trois coopératives créées pour la valorisation des produits des fermettes indigènes.

Dans l'Equateur, il y en a une qui a été fondée pour favoriser la culture de l'hévéa par les autochtones.

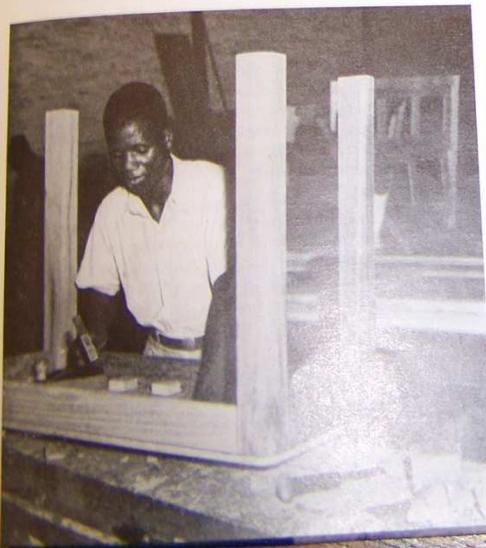
Ces coopératives, dont l'action éducatrice est salutaire, ont soulevé des protestations, à notre sens excessives, de la part de certains intérêts européens. On y a vu parfois une forme de concurrence paternaliste faite au petit colonat, alors qu'à nos yeux, elles sont une manifestation honorable de l'action du colonisateur qui, en pays équatorial, doit essentiellement encadrer l'autochtone.

Il résulte d'une information qui émane de l'Administration de la Colonie que, fin 1954, on a recensé environ 11.000 indigènes exerçant des professions artisanales ou commerciales, payant l'impôt sur le revenu ; et quelque 151.000 exploitants de fermes ou de cultures maraîchères.

On peut donc dire qu'au regard des 1.200.000 salariés indigènes, il y a 142.000 travailleurs indépendants ; c'est-à-dire, 142.000 entreprises autonomes indigènes.

Lors de notre passage dans un grand centre extracoutumier du Congo belge, observant un certain nombre d'entreprises indépendantes indigènes, nous avons été frappés, chez leurs fondateurs — qui sont en même temps leurs dirigeants — par :

- a) l'ardeur au travail ;
- b) l'obstination dans l'effort ;
- c) la volonté de durer malgré les nombreux obstacles à affronter ;





LA PROMOTION DE LA FEMME CONGO

LES 23 et 24 novembre dernier, La XII^{ème} session du Congrès Colonial National se réunissait au Palais des Académies, sous la Présidence de M. Carton de Tourmai.

Sa Majesté la Reine Elisabeth avait tenu à rehausser de Sa présence la séance d'ouverture. Elle témoignait ainsi, une fois encore, de l'intérêt qu'Elle porte au Congo belge, tout particulièrement dans le domaine social, un des aspects les plus humains de notre œuvre africaine.

Les organisateurs du Congrès avaient pris l'initiative, extrêmement fructueuse, d'inviter des Africains à participer aux travaux préparatoires et aux débats. Pour la première fois, le Congrès a été un véritable dialogue entre deux peuples, pour le bien de leur communauté, et non plus un monologue un peu dogmatique.

Cette XII^{ème} Session avait pour thème : « La Promotion de la Femme Congolaise ». « Un seul problème à l'ordre du jour, — ainsi s'exprimait M. le Ministre Buisseret, dans un discours inaugural. « Pourtant il se révèle si vaste, si profond, si mystérieux encore en certains de ses aspects, qu'il a été reconnu la nécessité de scinder ce Congrès en plusieurs groupes, afin d'en embrasser l'ensemble. » Après avoir esquissé les grandes lignes des travaux des commissions d'étude, M. le Ministre terminait par ces paroles :

« La promotion de la femme est un programme d'émancipation grandiose. Il exigera du dévouement, du tact, et de la patience. Il implique une progression continue. »

M. le Lieutenant-Général Ermens, Vice-Gouverneur honoraire du Congo belge et Président de la Commission préparatoire des travaux, exposa ensuite le thème de ceux-ci : « L'essor de la Société autochtone de notre colonie ne peut se poursuivre favorablement sans la participation de la femme indigène. Dans les milieux extra-coutumiers et coutumiers, l'élément féminin n'a pas suivi ou n'a suivi que de loin, l'évolution de l'élément masculin. Il est donc urgent d'étudier et d'appliquer toutes mesures propres à accélérer la promotion de la femme africaine, ce qui implique que celle-ci prenne conscience de ses responsabilités, de ses devoirs et prérogatives, au sein de la famille et de la société. Pour ce faire, il est nécessaire que les autres membres du groupement familial et tribal acceptent, comprennent cet effort. »

La Commission a pris l'avis de coloniaux résidant en Afrique, ainsi que de quelques autochtones, par le moyen d'un questionnaire envoyé sur place : 72 réponses ont été examinées.

Ainsi qu'il a été dit plus haut, le problème se révèle si vaste, que pour en réaliser l'étude, il fallut scinder la Commission initiale, en quatre groupes de travail :

AL

1° Statut coutumier et juridique de la femme congolaise.
2° Moyens éducatifs : a) Enseignement, b) Assistance sociale.

3° Préparation et rôle de l'Européenne au Congo.
Seul le premier retiendra notre attention aujourd'hui. Les autres points du problème seront développés ultérieurement.

« Le droit congolais coutumier réserve à la femme des droits étendus et lui assure une très réelle protection. Telle est la constatation la plus importante qui s'est imposée au groupe de travail, chargé de l'étude du statut de la femme congolaise.

La société congolaise a sa structure propre, différente de la nôtre. Nous nous trouvons en présence d'un tout organique, dont toutes les pièces se compénètrent dans une interdépendance. En modifier une, c'est en même temps influencer l'ensemble. Il faut donc une extrême prudence en cette matière.

Le groupe de travail s'est efforcé de définir le statut de la femme, d'abord dans le droit coutumier congolais d'hier. Il a été clairement établi que : dans la société congolaise, « la prééminence des intérêts collectifs sur les intérêts particuliers nécessaire — au sens philosophique du mot — dans une structure sociale adaptée aux dures conditions d'une existence primitive et pleine d'embûches, se reflète dans le statut des personnes.

Alors que dans la société européenne, la famille, au sens restreint du mot — père, mère, enfants — est la cellule sociale de base, au Congo, la cellule sociale est la parentèle. C'est un groupement qui comporte non seulement les individus vivants, mais ceux décédés et à venir, descendant d'un ancêtre commun, par les hommes, en régime patrilinéaire, par les femmes en régime matrilinéaire. Cette société vit sous l'autorité de l'Ancien, gardien des traditions. Tout tend à l'accroissement du nombre, de l'unité et de la force du Clan. Il n'y a donc place pour aucun individualisme, mais en retour, chacun en particulier bénéficie de la protection de la parentèle.

C'est que cette société considère dans la femme, c'est moins la personne que la mère. Elle donnera une descendance nombreuse et toujours souhaitée. Elle apporte une dot, qui permet à l'homme de son Clan de trouver une épouse. Enfin, son mariage est l'occasion de conclure une alliance avec une autre parentèle puissante.

Dans cette société, la femme a donc bien sa place, et la coutume lui garantit une protection et une certaine défense de ses intérêts. Le mariage est à la fois une alliance entre deux parentèles et une union conjugale. Dans cette union, la femme n'est pas placée sous la tutelle de son mari ; en droit coutumier, les époux sont égaux. Ils se doivent mutuellement aide et assistance, et sont tenus de contribuer, par leur travail, aux charges du ménage et à l'entretien des enfants. Le régime matrimonial est celui de

E CONGOLAISE

par D. SOYER



Intérieur d'une hutte halia (Tshuapa). Lit de terre recouvert de nattes; hotte; cor de chasse et grelot à chien.

Salle d'eau d'une maison du quartier Bandalungwa, à Léopoldville.



AU-DELA DU RACISME

par A. BUISSERET
Ministre des Colonies

Le 5 avril dernier, Mlle Praud homme, Présidente du « Cercle de la Jeunesse » U.F.C. accueillait M. le Ministre Buisseret à la tribune du nouveau Cercle. Jeunes gens et jeunes filles avides de s'instruire des problèmes congolais, s'étaient groupés nombreux autour du conférencier.

Ni les Belges, ni les Congolais ne sont racistes et si le racisme s'est parfois manifesté au Congo, ce ne fut que de « manière individuelle ».

Le racisme pur est à base de mépris. Il s'exprime par un sentiment de supériorité, mais on ne peut sans doute le comparer à un complexe aristocratique. De toutes façons, jamais dans leurs rapports avec les peuples de couleur, les Belges n'ont eu conscience de représenter « un peuple de seigneurs ». Cela n'est pas dans le caractère belge.

Parfois on nous a reproché notre « paternalisme ». Use-t-on de paternalisme, cherche-t-on le bien d'être que l'on méprise et auxquels on refuserait la qualité d'hommes ?

S'il existe aujourd'hui des barrières entre blancs et noirs, il s'agit plus de barrières sociales que de barrières raciales. Les différences de culture, d'évolution économique et technique suffisent à expliquer le phénomène sans, qu'à aucun moment, on ait pu, au Congo, parler d'un a priori de ségrégation.

L'évolution des populations noires s'est prodigieusement accélérée au cours des dernières années et les différences de niveaux tendent à s'effacer. Il est naturel que les autorités s'efforcent d'aider dans tous les domaines à la disparition de ces barrières que bientôt plus rien ne justifiera. Parlons donc d'une « interracialisation au Congo » plutôt que d'une « déségrégation ».

La Belgique s'est efforcée de promouvoir le progrès social par de nombreuses mesures visant, par exemple, à assurer aux travailleurs indigènes nombre d'avantages sociaux, dont la pension de vieillesse, des allocations d'invalidité et de congés payés.

Mieux, dans certains domaines, tel celui de la réglementation relative à la durée du travail et les jours fériés, blancs et noirs bénéficient des mêmes mesures.

Quant au progrès social, il est marqué par la formation d'une classe moyenne aisée. Elle est composée, non seule-

ment d'ouvriers qualifiés, mais encore d'une large proportion de travailleurs indépendants. Des chiffres ? Dans les milieux ruraux, les revenus varient de 5.000 à 60.000 frs par an. Dans les milieux urbains de 5.000 frs à plus d'un million de frs, ce qui est le cas de quelques gros commerçants de Léopoldville.

La preuve que nombre d'indigènes indépendants sont arrivés à un niveau social intéressant ? Ils ont été jugés aptes à accéder à la grande dignité du monde civilisé. Ils sont devenus contribuables. Dès que leurs revenus dépassent 18.000 frs ils sont soumis à l'impôt personnel.

Partout nous assistons à une collaboration active entre noirs et blancs.

S'il n'existe pas d'A.S.B.L. indigène, la loi n'ayant pas prévu cette forme d'association, nous avons cependant tous à l'esprit les nombreux exemples d'entreprises, où blancs et noirs partagent les fatigues d'un labeur quotidien. A Stanleyville, l'Unicolaf groupe indigènes et européens, dans la même recherche de leurs intérêts professionnels.

Ce n'est pas seulement dans les villes que nous pouvons souligner cet effort commun entre blancs et noirs. Il y a mieux. Nous pouvons même nous enorgueillir d'un colonat indigène dans la Province Orientale et dans l'Est du Katanga. Soit que les exploitations indigènes voisinent celles des Européens, soit que colons blancs et colons noirs soient unis dans une même entreprise.

Des colons noirs ! Voilà le mot bien exorcisé de toute sa portée raciste. La colonisation fut-elle réellement un mal ? Rappelons-nous donc le sens que les Romains donnaient au mot et leurs belles réalisations dans nos pays. Dans le domaine social vraiment, nous pouvons dire que nous avons dépassé le racisme.

Si dans l'enseignement il existe deux réseaux, celui dit pour Européens et celui dit pour Noirs, ces deux réseaux distincts et parallèles doivent leur origine à la coexistence de deux communautés, dont le mode de vie et le niveau de

Carden party
siale dans les
de la réside
Gouverneur
lors du voyage
le Roi Bando

culture
civilise
accél
memb
prob
écol
Dei
dar
no
me
at
ar
q
f

